

# Réunion du conseil municipal le 09 février 2018 à 20 H 30

## Convocation du 01 février 2018

Conseillers municipaux présents : CARON Daniel, CODEVELLE Serge, DEVILLERS Brigitte CARPENTIER Antoine CARPENTIER Julien, COCQUEMAN Alain, DUVAL Corinne, LOPES René, PRACHE Dominique, POULET Jacques

Absents excusés : HOYER Roger (pouvoir à CARPENTIER Antoine), GILLIOCQ Michaël,

Monsieur CARPENTIER Julien est nommé secrétaire de séance.

### **Approbation du procès verbal de la réunion du 30 novembre 2017.**

Les conseillers ont reçu le procès-verbal, Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler.

N'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

### **SUBVENTIONS DETR ET CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire explique que le point essentiel ayant provoqué la réunion est la demande de subvention DETR car la date limite de remise des dossiers est fixée au 15 février 2018.

DETR : Dotation d'Etat aux Territoires Ruraux

La préfecture a adressé une circulaire aux communes permettant de demander des subventions à hauteur de 30 à 35 % pour les bâtiments communaux tels que mairie, ateliers communaux plafonnées à 800 000 € d'investissement.

Le conseil départemental dans le cadre de sa politique territoriale 2017-2020 a quant à lui ouvert un dispositif en faveur des communes rurales accordant 30% de subvention pour tous types de travaux d'investissement permettant une subvention maximale de 10 000 € sur 4 ans avec un montant minimum de subvention par dossier de 2000 € et limité à un dossier par an.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée un projet de construction d'un bâtiment de stockage dans la cour de la Salle des Fêtes afin d'y rassembler les équipements acquis en 2017 (podium, laveuse..) qui en grande majorité sont à usage de la salle des fêtes ainsi que l'aménagement de son accès.

Le plan de situation avec le plan du futur bâtiment ainsi que le montage financier est distribué aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que la commission bâtiment ainsi que Monsieur COCQUEMAN de par sa profession ont été conviés. La commission a décidé de partir sur la construction d'un bâtiment en dur.

Ainsi Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise MCI Batiment pour la construction d'un bâtiment en parpaing de 20, pente vers l'intérieur, enduit façon ce qui existe déjà avec brique à l'identique, couverture en panneaux sandwich de 0.40 couleur bleu ardoise et sol béton.

Le devis présenté par MCI bâtiment est de 15 474.27 € HT soit 18 569.12 € TTC.

Monsieur LOPES René fait remarquer qu'il n'y a pas de lumière dans le local.

Monsieur le Maire répond qu'en effet, l'électricien étant débordé, nous n'avons pu obtenir de devis pour les travaux d'électricité. Il ajoute que des dépenses imprévues à hauteur de 5% du montant de la totalité des travaux soit 1 172.53 € ont été prévues et pourront être consacrées à cet usage.

En ce qui concerne l'aménagement de l'accès au bâtiment, c'est-à-dire le revêtement en dur de la cour permettant également la circulation des Personnes à Mobilité Réduite, Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise BOUFFEL TP avec deux versions :

- Une version en enrobé pour 5 728.35 € HT
- Une version en dallage plus esthétique et plus filtrant (identique au parking de l'école de Lucheux pour ceux qui connaissent) pour 7 976.20 € HT

Monsieur le Maire propose de demander les subventions en fonction du devis de l'entreprise BOUFFEL le plus élevé.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le projet ci-dessus présenté pour un montant de 24 623.00 HT comme ci-dessous détaillé :

- Batiment par l'entreprise MCI: 15 474.27 € HT
- Pavage de la cour par l'entreprise BOUFFEL TP : 7 976.20 € HT
- Dépenses imprévues 5% : 1 172.53

Et sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR 2018 et du Conseil Départemental et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention DETR au taux de 35 % : 8 618.05 €
- Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL au taux de 30% : 7 386.90 €
- Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propre : 13 542.65 € dont 4 924.60 € de TVA.

Monsieur le Maire rappelle que sous réserve des conditions actuelles, le montant du FC TVA que la commune retouchera sur ce projet est de 4 846.99 €.

### COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire explique que réglementairement le compte de gestion doit être voté avant le compte administratif, sachant que c'est le compte administratif qui donnera l'explication du compte de gestion.

Le compte de gestion du receveur est en fait le compte administratif validé par le percepteur.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires (a)	238 133.43	500 821.62	738 955.05
Titres de recettes émis (b)	69 125.65	342 830.00	411 955.65
Réductions de titres (c)	0.00	59.00	59.00
Recettes nettes (d=b-c)	69 125.65	342 771.00	411 896.65
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires (e)	238 133.43	500 821.62	738 955.05
Mandats émis (f)	118 766.37	278 882.05	397 648.42
Annulation de mandats (g)	0.00	357.69	357.69
Dépenses nettes (h=f-g)	118 766.37	278 524.36	397 290.73
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent		64 246.64	14 605.92
(h-d) Déficit	49 640.72		

	<b>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016</b>	<b>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2017</b>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2017</b>	<b>RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE 2017</b>
Investissement	15 041.91	0.00	- 49 640.72	- 34 598.81
Fonctionnement	232 834.34	46 985.72	64 246.64	250 095.26
<b>Total</b>	<b>247 876.25</b>	<b>46 985.72</b>	<b>14 605.92</b>	<b>215 496.45</b>

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune à la clôture de l'exercice 2017 a un fond de roulement d'une dizaine de mois.

Monsieur le Maire a présenté le compte de gestion 2017 de la commune à l'ensemble du Conseil Municipal avec un résultat de clôture total de l'exercice 2017 de 215 496.45 €.

Après en avoir délibéré, le compte de gestion 2017 a été adopté à l'unanimité.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Les pages détaillées des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de l'année écoulée ayant été préalablement distribuées à l'ensemble du conseil municipal, Monsieur le Maire commence par la lecture de la vue d'ensemble du budget de l'année écoulée et ensuite donne des explications sur les dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement au fur et à mesure des questions posées par le Conseil Municipal.

Les résultats du Compte administratif sont les suivants :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Fonctionnement	278 524.36	342 771.00	64 246.64
Investissement	118 766.37	69 125.65	-49 640.72
Fonctionnement Report 2016		185 848.62	185 848.62
Investissement Report 2016		15 041.91	15 041.91
<b>Total des sections</b>	<b>397 290.73</b>	<b>612 787.18</b>	<b>215 496.45</b>

Le solde des restes à réaliser en investissement est de 42 863.32 €

Monsieur le Maire donne des explications sur le détail des restes à réaliser.

## dépenses

2128	Equipements abri bus et marquage		1 003.00 €
21316	Reprise concessions abandonnées		8 400.00 €
21318	autres bât.publics (église)	(dossier 2016)	30 332.32 €
21578	Karcher thermique		999.00 €
21578	Matériel badminton		2 129.00 €
	TOTAL		<b>42 863.32 €</b>

## recettes

1323	Subvention C.D église + accès		15 000.00 €
1341	subvention DETR (église 2016)		7 662.00 €
1388	Subvention parlementaire (dossier eglise 2)		3 500.00 €
	TOTAL		<b>26 162.00 €</b>

<b>SOLDE</b>	<b>16 701.32 €</b>
--------------	--------------------

Monsieur le Maire explique que seules les dépenses et les recettes engagées en 2017 (pour lesquelles nous avons des devis ou bons de commande) peuvent être inscrites en Reste A Réaliser.

Monsieur PRACHE Dominique fait remarquer que sur l'article 6262 frais de télécommunication le budget a été dépassé et souhaite en connaître la raison et la nature de ces dépenses.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des frais de téléphonie dont les abonnements, les communications et la location du standard et d'internet sur tous les bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes, agence postale). Monsieur le Maire précise que comme nous l'avons déjà précisé l'an dernier, nous avons un souci avec le prestataire EUROSYS TELECOM qui ne respecte pas son engagement car nous étions sensé faire des économies et avec qui la communication est compliquée.

Monsieur PRACHE souhaite des précisions sur le dépassement de l'article 62878. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'aide au TAP que nous n'avons pas touché pour l'année 2016.

Le dossier a été envoyé par le SISCO à la CAF où il s'est perdu et nous n'avons eu aucun moyen de récupérer la subvention, les délais étant dépassés.

Monsieur Antoine CARPENTIER demande à quoi correspond la contribution incendie (6553).

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la contribution annuelle au SDIS. Cette contribution est calculée sur la base d'un coût par habitant rapporté à la population (INSEE N-1) de notre commune.

Monsieur Julien CARPENTIER s'étonne du montant 995 € encaissé au compte 70311 (concessions cimetière) et demande à quoi il correspond.

Monsieur le Maire répond que cette année nous avons concédé la première case au columbarium pour 900 € et une concession pour une cave-urne.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle désire des précisions ou des informations complémentaires avant de passer au vote. Aucune demande n'ayant été formulée, Monsieur le Maire quitte la séance le temps du vote.

**Le compte administratif est voté sous la présidence de Monsieur Serge CODEVELLE à l'unanimité des membres présents.**

## **AVANCEMENT DE GRADE**

Monsieur le Maire explique que chaque année nous recevons du Centre de Gestion de la Somme un tableau listant les agents promouvables à l'avancement de grade. Pour 2018 deux agents titulaires de la collectivité (Monsieur PETAIN et Madame DEBRET) peuvent bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Pour pouvoir matérialiser cet avancement, il est nécessaire que le poste correspondant au nouveau grade soit créé par décision de l'organe délibérant tout comme la suppression de l'ancien grade.

Ainsi considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, Aussi et après avis de la commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, il est proposé au Conseil Municipal la création, à compter du 15/06/2018 d'un emploi permanent à temps non complet (17.50/35) d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe ainsi que la création à compter du 01/07/2018 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe. Parallèlement à ces créations de poste, il sera procédé à la suppression des postes d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe et d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe actuellement pourvus par les agents à compter de ces mêmes dates.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité.

## **POSE DE VOLETS SUR LE BATIMENT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que trois volets ont été changés en 2016 sur le logement 1 par Ternois Fermeture et que trois autres sont à changer sur l'autre logement.

Après avoir à nouveau étudié le devis de TERNOIS FERMETURE de 2016, Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise BREELLE SYLVAIN un devis afin de pouvoir comparer.

Monsieur BREELLE Sylvain, après s'être rendu sur place n'a pas jugé nécessaire le remplacement des volets complets mais propose le remplacement des 3 tabliers.

Vu le devis de l'entreprise BREELLE SYLVAIN pour la fourniture et la pose de 3 tabliers de volet alu pour un montant de 628.50 € HT soit 754.20 € TTC

Le conseil municipal décide:

- d'accepter à l'unanimité le projet ci-dessus présenté
- de régler la dépense en fonctionnement au compte 615221 qui dorénavant est également éligible au FCTVA.

## **TRAVAUX ELECTRIQUES SALLE DE SPORT ET EGLISE**

Monsieur le Maire explique que lors de la visite réglementaire périodique de nos installations électriques, le bureau de contrôle a émis des observations de non-conformité à la salle de sport et à l'église.

Au vu de ces observations Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise LAURENT DELAIRE qui nous propose la déconnexion des anciennes lignes d'éclairage et la fourniture et la pose de trois spots LED avec grille de protection pour la salle de sport pour un montant de 1 589.00 € HT.

Concernant l'église, il s'agit de travaux de plus petite ampleur qui consistent au niveau de l'autel au remplacement du câble d'alimentation par un câble 3 fils pour assurer la continuité de la terre, au niveau de la

lampe rouge de l'autel, au remplacement du câble d'alimentation de la douille pour les contacts directs ainsi que la fiche d'alimentation pour un montant de 172 € HT. La dépense sera réglée en fonctionnement.

Monsieur Antoine CARPENTIER demande si 3 spots seront suffisants à éclairer toute la salle.

Monsieur le Maire répond qu'à priori cela devrait être suffisant car il s'agit de d'ampoules LED de 130W.

Monsieur Julien CARPENTIER demande si la salle est utilisée le soir.

Monsieur le Maire répond qu'en effet la salle est utilisée en soirée et qu'en période d'hiver les jours sont courts et l'éclairage est indispensable à partir de 17h.

Monsieur Antoine CARPENTIER doute de la nécessité de réaliser des frais supplémentaires à la salle des sports étant donné la non-conformité du bâtiment concernant l'amiante.

Monsieur le Maire explique que l'amiante n'est pas un problème tant qu'on n'y touche pas.

De plus il considère le projet de modernisation de l'éclairage de la salle de sport indispensable pour les associations comme le tennis ou le foot salle qui l'occupent et continuent à la faire vivre.

Vu les observations faites par le bureau de contrôle lors de la visite périodique réglementaire,

Vu la nécessité d'économie d'énergie,

Vu le devis de l'entreprise LAURENT DELAIRE

Le conseil municipal décide avec 10 voix pour et 1 abstention:

- d'accepter le projet ci-dessus présenté pour l'éclairage de la salle de sport
- de régler la dépense en investissement au compte 21318

## **SMIRTOM**

Monsieur le Maire informe que le SMIRTOM du Plateau Picard Nord a décidé de mettre en place cette année la collecte des papiers et cartons en point d'apport volontaire. Le SMIRTOM va faire l'acquisition de conteneurs prévus à cet effet et va les déployer sur son territoire et dons dans notre commune.

Le SMIRTOM préconise que les bornes à papiers soient installées à proximité des bornes à verre pour faciliter ce nouveau geste de tri et limiter les déplacements des usagers et qu'elles soient plus visibles que les bornes à verre actuelles.

Monsieur le Maire explique qu'en matière de déchets, il est indispensable de faire des efforts si on ne veut pas subir une hausse du coût du traitement. Monsieur le Maire rappelle que nous avons le coût par habitant le moins cher du territoire (12.50 € contre 16.50 € pour l'Artois)

L'objectif de ces bornes est d'optimiser la collecte et le recyclage et de mieux valoriser le papier.

En effet lorsque les papiers et cartons sont souillés comme ça peut être le cas quand ils sont mélangés dans le bac jaune à d'autres emballages alimentaires, ils ne sont plus recyclables. La collecte séparée des papiers et cartons permettra donc de les préserver et en favoriser un plus grand taux de recyclage.

Monsieur le Maire nous donne lecture des statistiques sur la collecte du verre dans notre commune : 32.82 kg par habitant et par an pour Bouquemaison alors que la moyenne nationale en zone rurale est de 38 kg/hab/an. Cela signifie que l'on trie moins bien, encore trop de verre est mélangé aux ordures ménagères.

Monsieur Dominique PRACHE demande de signaler dans une note d'infos qu'il existe deux bacs à verre dans la commune car encore trop de gens ne le savent pas.

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu du SMIRTOM une proposition d'emplacement de ces bornes soumise à notre approbation.

Notre commune possèdera autant de bornes à papiers que de bornes à verre, c'est-à-dire deux ; ce qui correspond aux préconisations du SMIRTOM, soit 1 borne pour 400 habitants.

Le smirtom propose de positionner une borne à papier à côté du bac à verre actuel rue de la Ville face à la salle des fêtes. La proposition semble logique et est actée.

En ce qui concerne le second emplacement, le SMIRTOM propose de déplacer le bac à verre devant la pâture à côté du n°32 ter rue de Saint Pol et d'y installer la borne à papier à côté.  
S'agissant d'une pâture avec des animaux mais aussi d'un terrain à bâtir, Monsieur le Maire est contre la proposition.

Monsieur Julien CARPENTIER propose devant le n° 7 rue de Doullens. Monsieur le Maire pense que c'est trop proche de celui rue de la Ville.

Après avoir étudié les différents emplacements possibles dans la commune car il faut un endroit sans fils électriques ou téléphoniques au-dessus et après en avoir longuement délibéré, Monsieur le Maire propose de demander l'installation des conteneurs le long du mur entre le n° 20 et 20bis rue de Saint Pol car la distance est suffisante et le trottoir assez large ; de plus les bornes seront visibles. Le conseil municipal accepte.

Monsieur René LOPES demande si le SMIRTOM prend en charge la dalle béton au sol ? Monsieur le Maire répond qu'en effet tout est à la charge du SMIRTOM.

Monsieur PRACHE doute de l'efficacité de ces conteneurs à papiers car il pense que les gens ne prendront pas la peine de stocker les papiers cartons en dehors du bac jaune.

Monsieur le Maire informe le conseil que depuis plus d'un an deux sacs poubelles sont régulièrement déposés devant le container à verre rue de la ville. Dès qu'ils sont retirés par les employés communaux, deux autres sacs réapparaissent systématiquement. La fouille des sacs ayant permis de retrouver une adresse, la gendarmerie a pu dresser une contravention à l'auteur des faits et depuis tout est rentré dans l'ordre.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le sacré cœur de Frévent sollicite la commune pour faire face aux frais de fonctionnement des élèves de Bouquemaison scolarisés dans l'établissement. Monsieur le Maire explique que la commune n'a jamais octroyé de subvention aux écoles privées étant donné que notre RPI est en mesure d'accueillir tous les élèves de Bouquemaison.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à la demande du Sacré Cœur.

Monsieur le Maire souhaite faire un aparté pour informer le conseil municipal de l'actualité concernant notre RPI.

Nous avons été informés qu'un poste sera supprimé à la rentrée prochaine sur notre regroupement scolaire.

La décision a été prise par l'Inspection Académique, au vu du nombre d'élèves prévus à la rentrée prochaine, cette suppression de poste entraîne donc la fermeture d'une classe.

A la rentrée 2017, 151 élèves étaient inscrits sur l'ensemble du RPI. Les effectifs prévisionnels sont de 142 à la rentrée 2018 (sans prendre en compte les inscriptions possibles à venir). Aujourd'hui nous avons une moyenne d'élèves par classe de 20.28 et 23.66 si fermeture.

Cette fermeture obligera à une réorganisation complète des classes dans les différentes écoles du Regroupement et la répartition des élèves par niveau de classe pourrait aller à l'encontre d'un équilibre et d'une logique « d'écoles de cycles » mise en place il y a deux ans.

Monsieur le Maire fait remarquer que dans notre commune, 31 enfants sont scolarisés dans le RPI tandis que 38 sont scolarisés à l'extérieur.

La seule solution envisageable pour sauver notre classe serait de trouver l'inscription d'une vingtaine d'enfants sur le RPI. Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une conviction personnelle car l'inspectrice ne nous donne pas de seuil chiffré.

S'agissant d'une baisse d'effectif de nos maternelles et l'école de Bouquemaison étant spécifiquement aménagée pour l'accueil des tous petits, la probable fermeture de classe toucherait l'école de Luchoux.

Les parents d'élèves et les élus se mobilisent contre cette fermeture par différentes actions.

La carte scolaire sera actée le 15 février prochain.

Subvention AFSEP: L'Association des Sclérosés en Plaques de France sollicite la commune afin d'obtenir une aide financière pour continuer à concrétiser leur projets et actions en faveur des personnes malades sur le département.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à cette demande.

## **TOUR DE TABLE**

Monsieur Dominique PRACHE fait remarquer qu'une réunion de la commission liste électorale a eu lieu un jeudi après-midi alors qu'avait lieu le rassemblement des aînés pour les cartes. Monsieur PRACHE suggère d'être plus vigilant dans la mesure du possible sur la planification des diverses réunions.

Monsieur PRACHE fait remarquer qu'il aurait été judicieux et honorable d'informer tous les Bouquemaisonnais du décès de Monsieur Pierre GLAVIEUX par le biais d'un faire-part toutes boîtes.

Monsieur PRACHE demande que lui soit transmis plus régulièrement tous les comptes rendus de réunion par mail afin de les diffuser sur le site internet.

Il informe que le calendrier des encombrants a été déposé sur le site.

Monsieur le Maire informe que désormais le ramassage des encombrant n'a lieu qu'une seule fois à l'année, cette année le 26 février, et qu'il faut s'attendre à ce que ce service disparaisse étant donné que nous bénéficions de 5 déchèteries sur notre territoire.

Monsieur Jacques POULET demande quel a été le résultat du Téléthon 2017 ?

Monsieur le Maire répond que nous avons reversé 1 063 € à l'AFM Téléthon. Monsieur le Maire propose d'afficher le résultat.

Madame Brigitte DEVILLERS fait remarquer qu'un banc est cassé dans les tribunes de l'église.

Madame DEVILLERS informe que les locataires de la salle des fêtes se plaignent du manque de matériel de nettoyage.

Monsieur le Maire répond qu'il y avait le matériel nécessaire (balais, raclettes..) et qu'il faut être plus vigilant quant à sa disparition.

Madame DEVILLERS demande quand sera remplacé le matériel volé à la salle des fêtes ?

Monsieur le Maire répond qu'il le sera dès que possible.

Monsieur Dominique PRACHE fait remarquer un dysfonctionnement de la fermeture automatique de la porte de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de remettre un groom à la porte qui donne sur les wc.

Monsieur Alain COCQUEMAN rappelle que nous avons émis le souhait d'installer une poubelle à l'arrêt de bus. Monsieur le Maire répond qu'en effet la proposition est réalisable.

Au sujet de l'arrêt de bus, Monsieur Antoine CARPENTIER propose de voir avec le chauffeur afin qu'il s'y arrête. Monsieur le Maire répond que nous devons effectuer le marquage et remettre les panneaux afin de signaler l'arrêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22